



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 6 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : G-2023-010863

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement communal - Secteur les Côteaux dans la commune de Plumelin

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Plumelin

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 1 5 6 0 1 7 4 1 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GUEGAN

Prénom(s)

Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 b)	L'emprise foncière du projet comprend une surface opérationnelle de 39 671m ² . Le projet est aussi soumis à la nomenclature IOTA rubriques 2.1.5.0 2° (sous réserve de l'évolution du plan d'aménagement modifié en fonction des analyses supplémentaires telles que zones humides ou gestion des eaux pluviales).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un lotissement communal dans le secteur des Côteaux à 500 mètres à l'Est du bourg sur une emprise opérationnelle de 39 671m².

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du développement de l'offre de logement, l'objectif de ce projet est la construction d'un lotissement (habitations) pour l'accueil des nouveaux habitants. Le secteur des Côteaux est situé à 500 mètres à l'Est du bourg, séparé par le bois de Guenanec, desservi sur sa façade Sud par la Route Départementale 117 en direction de Locminé. Le projet se compose de 43 lots libres et d'un macro-lot destiné à recevoir 12 logements sociaux intermédiaires et 6 maisons individuelles. De plus, le projet comprend un macro-lot destiné à recevoir un projet de village enfant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront séquencés en 2 phases:

La phase 1, aussi appelée "phase provisoire", comprend le terrassement, raccordements réseaux, bi-couche provisoire. La phase 2, aussi appelée "phase définitive", avec les constructions réalisées (voirie en enrobé, bordures, espaces verts).

Les voiries seront en enrobé noir, les placettes seront soit en enrobé noir soit en enrobé de couleur recouvert de résine, les cheminements piétons seront en sables ciment ou stabilisé renforcé, les stationnements en pavé engazonnés.

Les travaux débuteraient à partir de septembre 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet comprendra 43 lots libres et d'un macro-lot destiné à recevoir 12 logements sociaux intermédiaires et 6 maisons individuelles. De plus, le projet comprend un macro-lot destiné à recevoir un projet de village enfant.

Le démantèlement du lotissement n'est pas prévu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Déclaration au titre installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), rubrique à définir en fonction des analyses supplémentaires telles que zones humides ou gestion des eaux pluviales.

-Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet Cadastre ZX314 Cadastre ZX62	39 671m ² 32 573m ² 7 188m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par la présence de ZNIEFF. Il se situe à proximité de: - Une ZNIEFF de type 1 : Le Goyedon (530120010), à environ 4km; - Une ZNIEFF de type 2: Landes de Lanvaux (530014743), à environ 775m.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par l'arrêté du Bassin versant du ruisseau de Telléné (FR3801090). Cependant, le projet se situe à environ 1,5km de ce dernier.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Plumelin est concernée par un PPBE de l'État dans le Morbihan 3ème échéance 2018-2023 pour la Route Nationale 24 au Nord de la commune, à environ 5km du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Plumelin sera intégrée dans le PPRI du Blavet au regard du ruisseau du Tarun.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI du Blavet est en cours de révision.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Plumelin n'est pas située à proximité d'un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proche sont : - Site Natura 2000 Golf du Morbihan (FR5300029), à environ 30km du projet; - Site Natura 2000 Ria d'Etel (FR5300028), à environ 40km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des déblais excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux existants qui seront vu avec les concessionnaires.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il convient de se référer au compte rendu d'un inventaire faunistique et floristique établi le 11/05/2023 par TBM environnement et les enjeux écologiques associés (en annexe de ce document).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement est situé sur un espace naturel. Aux alentours de ce dernier (au Nord, à l'Ouest et au Sud du projet) ce trouve des espaces agricoles (cultures de blé). Il engendre par conséquent la consommation d'espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le DDRM du département du Morbihan, la commune de Plumelin est concernée par les risques inondation, mouvement de terrain, feux de forêt et sismique. Cependant, le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques naturels. Les risques identifiés sont limités sur le territoire communal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré correspondra au trafic quotidien avec en plus les engins de chantier en phase travaux. A savoir, plus de 20 000 véhicules par jours sur le RN24 au Nord de Plumelin. En phase d'exploitation, l'utilisation du lotissement est susceptible d'amener quelques véhicules en plus.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit en phase travaux du fait des engins de chantiers. En phase d'exploitation, le projet sera source de bruit du quotidien.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores alentours.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction d'un lotissement ne semble pas engendrer d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives alentours.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des vibrations lors de la phase travaux. En phase d'exploitation les vibrations seront celles des déplacements quotidiens.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations aux alentours.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des émissions lumineuses lors de la phase travaux. En phase d'exploitation, l'éclairage ne sera pas dirigé vers les zones boisées (seulement la voirie) et ne fonctionnera pas la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses autres que celles des lotissements voisins.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des rejets d'eaux pluviales lors de la phase d'exploitation (du au fait de l'imperméabilisation des sols).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion à la parcelle pour les lots. Gestion des espaces communs par les noues. Le trop plein sera rejeté dans le réseau existant au Sud-Ouest de la parcelle via une servitude de passage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction d'un lotissement implique un raccordement au réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet va engendrer la production de déchets. en phase d'exploitation, le projet va engendrer la production de déchets ménagers.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un environnement déjà urbanisé. En effet, plusieurs lotissements se trouvent aux alentours (notamment à l'Est du bourg et à l'Ouest du projet). Ainsi, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine et paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un espace naturel. Aux alentours du projet (au Nord, à l'Ouest et au Sud), ce trouve des espaces agricoles (culture de blé). De fait, il engendre la modification de l'usage du sol actuel. D'après le PLU de la commune, le projet se situe en zone 1AUa et Uba. Ces secteurs sont affectés à de l'habitat et activités compatibles avec l'habitat. Par conséquent, le projet est donc compatible avec les principes d'aménagements du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Plumelin (la MRAe n'a pas pu rendre un avis du projet - notification MRAe du 22/12/22). Cependant, la localisation n'étant pas identifiée, et au regard des travaux respectifs des projets, les impacts cumulés semblent limités.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les mesures envisagées pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sont détaillés ci-après dans la description des mesures et caractéristiques du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La mesure d'évitement :

- La zone humide est traitée comme un espaces public central: elle sera préservée et aménagée d'un platelage de bois pour la traverser sans altérer son fonctionnement.

Les mesures de réduction sont:

- Pour limiter les volumes excédentaires de terre lors des terrassements pour la création des voies, des talus seront aménagés de part et d'autre de la voie.

- Des noues paysagères sont prévues afin de récolter les eaux de surface des voies. Elles seront ponctuellement soulignées par des talus bocagers à créer et des cheminements piétons.

Les mesures d'accompagnement sont:

- Des plantations d'essences champêtres seront réalisées mêlant strate arborée et strate arbustives afin de recréer un esprit bocager et d'intégrer l'opération dans son environnement.

- Un règlement précis sur le traitement des clôtures est réalisé afin de viser une cohérence d'ensemble dans le nouveau quartier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la construction d'un lotissement communal à Plumelin. Il s'inscrit dans la continuité du développement foncier de la commune. En effet, ce projet est situé à proximité de plusieurs lotissements sont déjà construits dans la zone. Un passage sur site a permis d'analyser les enjeux environnementaux sur place.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Compte rendu d'un inventaire faunistiques et floristiques établis le 11/05/2023 par TBM environnement et les enjeux écologiques associés.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Cartographie des zonages pour la préservation de la biodiversité aux abords du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Résultats des sondages zone humide	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GUEGAN

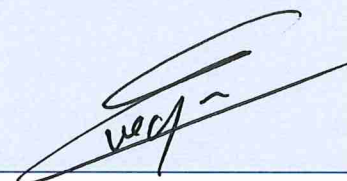
Prénom Pierre

Qualité du signataire Maire de Plumelin

À Plumelin

Fait le 07/07/2023

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN



Signature du (des) demandeur(s)



